

**Maison Départementale des Sports**  
7 rue Pierre de Coubertin - B.P. 43527  
49136 LES PONTS DE CÉ Cedex  
02.41.79.49.83 - anjou.ping@wanadoo.fr  
www.anjouping.org

## Aux clubs concernés

Les Ponts de Cé, le 17 décembre 2018.

# CONVOCATION

## TITRES 1<sup>ère</sup> PHASE DU CHAMPIONNAT DES JEUNES

### SAMEDI 5 JANVIER 2019

### ANGERS ST-LÉONARD

Complexe sportif Villoutreys - 39 rue des vieilles carrières

07h30 : ouverture de la salle

08h00 : 1/8 de finale (D3 M/C)

09h00 : 1/4 de finale (D2 M/C - D3 M/C) et triangulaires (D2 C/J - D1 P/B)

11h30 : 1/2 finales (D2 M/C - D3 M/C) et triangulaires (D2 C/J - D1 P/B)

13h45 : remises des récompenses des perdants des 1/2 finales (D2 M/C - D3 M/C)

14h00 : finales (D1 C/J - D1 M/C - D2 M/C - D3 M/C) et triangulaires (D2 C/J - D1 P/B)

17h00 : remises des récompenses (1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des triangulaires)

#### • D1 Cadets/Juniors

14h00 : ANDARD-BRAIN 1 contre ST-ANDRÉ 1

#### • D2 Cadets/Juniors

09h00 : ST-GERMAIN/MOINE 1 contre ST-GEORGES/LOIRE 1

11h30 : perdant contre VILLEVÊQUE-SOUCELLES 1

14h00 : gagnant contre VILLEVÊQUE-SOUCELLES 1

#### • D1 Minimes/Cadets

14h00 : CHOLET TT 1 contre ANGERS VAILLANTE 3

- **D2 Minimes/Cadets**

09h00 : BOUCHEMAINE TTA 1 contre VILLEVÊQUE-SOUCELLES 2  
11h30 : ST-MACAIRES 5 contre BAUGÉ 1  
          CHOLET ASPTT 2 contre vainqueur quart

- **D3 Minimes/Cadets**

08h00 : ANGERS VAILLANTE 6 contre ECOUFLANT 1  
          VILLEVÊQUE-SOUCELLES 3 contre MAZÉ 2  
          LA POUÈZE-LE LOUROUX 4 contre VERNANTES 2  
          CHEMILLÉ 1 exempt  
          LE MAY-JALLAIS 4 exempt  
          ST-ANDRÉ 2 exempt  
          POMJEANNAIS 4 exempt  
          ST-MACAIRES 6 exempt

- **D1 Poussins/Benjamins**

09h00 : LE PLESSIS-GRAMMOIRE 2 contre ANGERS ST-LÉONARD 4  
11h30 : perdant contre ST-MACAIRES 10  
14h00 : gagnant contre ST-MACAIRES 10

- Consignes :**
- le pointage se fait 30' avant le début de la rencontre
  - chaque rencontre se dispute sur 2 tables
  - la première équipe arrivée à 6 points (score acquis) gagne
  - l'élimination est directe (sauf pour les triangulaires)
  - les 4 premières équipes sont récompensées
  - un 4<sup>ème</sup> voire un 5<sup>ème</sup> joueur peut (peuvent) participer au double
  - les joueurs doivent obligatoirement avoir le même maillot de club (non blanc) et jouer en short (non blanc)

**En cas de forfait, merci de prévenir le Comité avant le 2 janvier 2018.**